

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31904**

Intitulé

Expert en efficacité énergétique des bâtiments

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Wedge polytechnic international institute - Wedge business school wedge institute	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Expert en efficacité énergétique des bâtiments porte le projet de construction ou de rénovation thermique de bâtiment des clients professionnels ou particuliers, dont l'objectif final est de respecter la réglementation thermique 2012 (habitation, bâtiment tertiaire ou collectif...), il dirige les missions réglementaires requises par la RT 2012 en fonction de l'avancement du projet et fixe les objectifs de performance énergétique réglementaire à atteindre en fonction de chaque typologie de bâtiment. Il est amené à contrôler les rapports d'études et de contrôles, et peut être amené à effectuer lui-même ces essais et mesures, d'apporter à ses clients des pistes d'amélioration et conseils en cas de résultats non-conformes à la RT 2012. Il capitalise ces informations et les résultats à chaque étape via un logiciel de modélisation (BIM management). Depuis le 1er Janvier 2013, toute construction ou rénovation est soumise à la RT2012, l'expert en charge du projet est tenu de répondre à une réglementation qui lui demande certifications et compétences. L'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005, le décret 2010-1269 du 26 octobre 2010 (RT 2012), et les règles QUALIBAT pour la qualification 8711 ET 8721 relatives au logement et à la construction a posé les règles applicables à cette profession. 4 volets :

La compétence : L'expert doit présenter des garanties de compétence et disposer d'une organisation et de moyens appropriés. L'expert, personne physique, doit être certifié par un organisme accrédité pour la réalisation des DPE et du contrôles technique de fin de chantier, accrédité par le ministère en charge de la construction à travers les qualifications QUALIBAT 8711 ET 8721 pour les tests d'infiltrométrie. Il peut également s'agir d'une personne morale qui emploie des salariés dont les compétences doivent être certifiées dans les mêmes conditions.

L'assurance : L'expert doit être assuré pour le garantir des conséquences de l'engagement de sa responsabilité. Le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance pour les missions de contrôle technique, et d'une assurance décennale pour les missions d'étude thermique.

L'indépendance et l'impartialité : Le professionnel ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir les diagnostics.

L'expert accompagne le maître d'ouvrage dans son projet de construction ou de rénovation thermique du dépôt du permis de construire à la réception du chantier. Par ce biais l'expert fourni les rapports conformes et nécessaires requis par la RT 2012 pour garantir la réception du chantier.

L'Expert en efficacité énergétique des bâtiments dirige tout le processus RT2012, aussi bien les missions obligatoires que celles qui peuvent apporter des informations utiles pour des projets de construction ou rénovation thermique:

ETUDE THERMIQUE ;
TEST D'INFILTROMETRIE DE L'ENVELOPPE DE BATIMENT ;
TEST D'INFILTROMETRIE DES RESEAUX DE VENTILATION
DPE (Diagnostic de Performance Energétique) ;
CONTROLE TECHNIQUE DE FIN DE CHANTIER POUR REDACTION DE L'ATTESTATION TEHERMIQUE ATH ;
CONSEILS ET PISTES D'AMELIORATION;
MODELISATION DES DONNEES DU BATIMENT

Pour cela il entre en relation avec la maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage pour l'identification du projet, élabore l'étude thermique au bureau à l'aide d'un logiciel reconnu par le ministère en charge de la construction, en étroite relation avec la maîtrise d'œuvre en explicitant les objectifs réglementaire RT 2012 de performance énergétique minimum à atteindre, se rend directement sur les lieux et vérifie les conclusions des essais et mesures qu'il peut réaliser lui-même ou fait faire.

Les capacités attestées :

1. Analyser des obligations et enjeux de l'étude thermique et contrôles techniques RT2012

F1 - Présenter des résultats et des conclusions à des clients particuliers et professionnels

F2 - Conseiller les études et contrôles réglementaires et complémentaires

2. Programmer des déroulements d'études et de contrôles.

F1 - Anticiper des conditions et spécificités d'études et de contrôles à réaliser

F2 - Réaliser des plannings de déroulements d'étapes de d'opérations (processus RT2012)

3. Diriger des déroulements de d'études et de contrôles thermique des bâtiments

F1 - Réaliser et contrôler des résultats de l'étude thermiques et des contrôles techniques RT 2012 et procéder à la modélisation des données du bâtiment.

F2 - Coordonner des équipes de thermicien et contrôleurs technique

F3 - Identifier des besoins d'études et contrôles complémentaires

4. Etablir des rapports d'étude et contrôles réglementaires

F1 - Présenter des résultats et des conclusions à des clients particuliers et professionnels

F2 - Rédiger des rapports réglementaires d'études thermiques et contrôles techniques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Expert en efficacité énergétique des bâtiments des données du bâtiment exerce son métier :

- dans les bureaux (Bureau de contrôle technique, d'étude et d'ingénierie et cabinets d'architectes).

- sur sites pour l'audit technique des bâtiments de tous types (en construction, en travaux ou en exploitation).

-comme salarié ou travailleur indépendant intégré dans les services de bureaux d'études, agences d'architectures, groupes de BTP en lien avec le directeur technique du projet (en tant qu'adjoint éventuellement).

-En sites industriels pour la réalisation d'études d'économies d'énergie

-Dans l'enseignement en tant qu'enseignant ou responsable pédagogique ou directeur.

-Service technique des collectivités locales.

- Expert en efficacité énergétique et modélisation des données du bâtiment

- Thermicien du bâtiment

- Opérateur en infiltrométrie

- Economiste en énergie du bâtiment

- Contrôleur technique de la RT 2012

- Expert en économie d'énergie du bâtiment

- BIM Manager

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Réglementation d'activités :

L'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005, le décret 2010-1269 du 26 octobre 2010 (RT 2012), et les règles QUALIBAT pour la qualification 8711 ET 8721 relatives au logement et à la construction a posé les règles applicables à cette profession.

- Le 27 octobre 2010 publication de la RT 2012 : décret 2010-1269 du 26 octobre 2010 publiée au JO du 27.

-Arrêté du 28 février 2013 relatif au contenu et aux modalités de réalisation d'un audit énergétique.

-LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

-Arrêté du 28 février 2013 relatif au contenu et aux modalités de réalisation d'un audit énergétique.

L'audit énergétique doit être réalisé par un professionnel :

-compétent pouvant attester d'une formation sanctionnée par un diplôme dans le domaine des techniques du bâtiment et d'une expérience professionnelle dans un bureau d'études thermiques, ou d'une expérience professionnelle significative dans un bureau d'études thermiques,

-indépendant et impartial (sans lien d'intérêt avec les parties),

-assuré pour sa responsabilité professionnelle.

-Décret n° 2017-918 du 9 mai 2017 relatif aux obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants à usage tertiaire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Evaluation : L'analyse des études et contrôles à réaliser

Evaluation : Les enjeux des études et contrôles complémentaires

Evaluation : Présenter un programme de réalisation d'études et contrôles

Evaluation : Présenter un bilan de réalisation d'une mission d'études et contrôles

Evaluation : Analyser un rapport technique des études et contrôles technique

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31904 - Diriger des déroulements de d'études et de contrôles thermique des bâtiments</p>	<p>Anticiper des besoins de compétences en fonction du projet des clients (construction ou rénovation thermique) pour réaliser l'étude thermiques et les contrôles techniques RT 2012 spécifiques.</p> <p>Structurer des documents adaptés en fonction des éléments recherchés pour consigner des enregistrements de résultats</p> <p>Comparer de résultats de l'étude thermiques et des contrôles techniques RT 2012 en fonction de leur signification pour vérifier des résultats obtenus</p> <p>Sélectionner des thermiciens et contrôleurs techniques compétents en fonction des spécificités des missions pour constituer des équipes</p> <p>Anticiper et planifie des opérations en intégrant les contraintes de missions pour coordonner des interventions de membres</p> <p>Utiliser des grilles d'évaluations en fonction des réglementations applicables pour analyser des résultats intermédiaires</p> <p>Analyser des résultats de contrôles en identifiant des aspects anormaux pour identifier des besoins de missions complémentaires</p> <p>Evaluer des niveaux de résultats en recherchant leurs origines possibles pour préciser des enjeux de contrôles supplémentaires</p> <p>Assurer la modélisation des données du projet en compilant les résultats sur un logiciel agréé</p> <p>Evaluation : Epreuve Orale : Présenter un bilan de réalisation d'une mission d'étude thermique et contrôle RT 2012</p> <p><u>Modalités :</u></p> <p>Présentation d'une étude thermique, d'un rapport de réalisation de diagnostics DPE, d'un rapport de test d'infiltrométrie de l'enveloppe et des réseaux aéraulique et de l'attestation de contrôle technique RT 2012.</p> <p>En se basant sur des expériences réelles, le candidat devra réaliser et présenter un rapport de conduite de ces missions. En présentant les objectifs de sa mission, le candidat détaillera les différentes études et contrôles réalisés, les méthodologies utilisées et commentera les résultats enregistrés dans logiciel de modélisation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31904 - Analyser les obligations et enjeux de l'étude thermique et contrôles techniques RT2012</p>	<p>Analyser des commandes en confirmant les utilisations souhaitées pour déterminer des enjeux de contrôles. Analyser le projet du client (construction ou rénovation) en se conformant aux plans d'architecte et aux informations données par le client pour recenser les contrôles techniques à effectuer. Identifier le projet du client puis son besoin au vue de la RT 2012, pour identifier des caractéristiques de missions Evaluer des charges de travail en fonction des missions à réaliser et des conditions de réalisations pour élaborer des devis de prestations Analyser des descriptifs de projet et de biens en utilisant des grilles d'évaluation pour identifier des particularités et des spécificités Rechercher des particularités et des risques spécifiques en identifiant des possibilités de présence de danger sur le chantier. Utiliser des conclusions de recherches documentaires en intégrant des risques théoriques possibles pour évaluer des intérêts de missions complémentaires. Présenter des conséquences possibles de problèmes spécifiques en anticipant des conséquences pour conseiller des clients sur des compléments d'informations.</p> <p>Evaluation : Etude de cas : l'analyse des études et contrôles à réaliser</p> <p><u>Modalités :</u> A partir d'un projet de construction ou rénovation dont les descriptifs seront fournis, le candidat devra proposer une prestation d'étude thermique et de contrôles techniques correspondant aux caractéristiques décrites et aux objectifs visés.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31904 - Programmer des déroulements d'études et de contrôles.</p>	<p>Organiser des visites préalables de bâtiments en procédant à un contrôle visuel pour recenser des spécificités de missions</p> <p>Recenser les types d'études et de contrôles à réaliser en se basant sur le projet du client, des rapports de visites préalables pour préparer des matériels nécessaires.</p> <p>Anticiper des déroulements de missions en fonction des rapports techniques à réaliser pour prévoir des outils et documents adaptés</p> <p>lister l'ensemble des études et contrôles à effectuer en intégrant les contraintes identifiées pour programmer des interventions</p> <p>Projeter des déroulements de missions en fonction des ressources disponibles et des estimations de durées pour réaliser des plannings prévisionnels</p> <p>Evaluation : Etude de cas et mise en situation : Présenter un programme d'étude et de contrôle</p> <p><u>Modalités :</u> A partir d'un projet de construction neuve ou de rénovation thermique, le candidat devra proposer un programme de réalisation des contrôles adapté aux caractéristiques et spécificités du bâtiment et comme requis par la RT2012.. Le programme devra préciser les contraintes qui devront être gérées, les risques éventuels et présenter un planning de déroulement. Ce programme sera lié à un cas réel supervisé par le candidat.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31904 - Etablir des rapports d'étude et contrôles réglementaires	<p>Structurer des documents en se basant sur l'étude thermiques et les contrôles techniques à réaliser et des conditions de réalisations pour compiler des résultats de contrôles effectués</p> <p>Rechercher des origines de résultats en analysant les conditions de déroulement des missions pour interpréter des résultats d'étude et de contrôle</p> <p>Analyser des résultats de contrôles en les resituant sur des grilles d'évaluation pour préciser des conséquences de résultats sur des projets</p> <p>Identifier des destinataires de rapports techniques en interrogeant des clients pour vérifier des utilisations de rapports</p> <p>Contrôler les utilisations souhaitées de rapports en se référant aux textes de lois applicables pour rédiger des rapports techniques réglementaires</p> <p>Contrôler des contenus et des informations en se référant aux textes de lois applicables pour certifier des conformités et contenus de rapports techniques</p> <p>Evaluation : Epreuve écrite : Analyser un rapport technique d'étude thermique et de contrôle technique</p> <p>"Modalités" : Analyser de rapports : d'étude thermique, d'un DPE, d'un test d'infiltrométrie de l'enveloppe et des réseaux, du contrôle technique RT 2012 de fin de chantier afin de certifier leur conformité aux réglementations en vigueur (RT 2012). Epreuve en temps limité au cours de laquelle le candidat se voit remettre des résultats d'étude et de contrôle et un rapport associé dans le but de contrôler sa conformité. Les corrections à apporter seront justifiées et commentées.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	NON
En contrat d'apprentissage	X	NON
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes: - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président de jury - le directeur pédagogique
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes: - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président de jury - le directeur pédagogique
Par candidature individuelle	X	5 personnes: - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président de jury - le directeur pédagogique

Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	5 personnes: - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président de jury - le directeur pédagogique
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert en efficacité énergétique des bâtiments" avec effet au 08 février 2013, jusqu'au 30 janvier 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 30 janvier 2018, jusqu'au 18 décembre 2023

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Wedge polytechnic international institute - Wedge business school wedge institute : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [LYON]

Wedge polytechnic international institute - Wedge business school wedge institute : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [SAINT OUEN]

Wedge polytechnic international institute - Wedge business school wedge institute : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Moselle (57) [THONVILLE]

16 RUE DE VILLARS 57100 THIONVILLE

155/159 RUE DU DOCTEUR BAUER 93400 SAINT OUEN

18 RUE SAINT CYR 69009 LYON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

16 RUE DE VILLARS 57100 THIONVILLE

155/159 RUE DU DOCTEUR BAUER 93400 SAINT OUEN

18 RUE SAINT CYR 69009 LYON

Historique de la certification :